

# *Encyclo*

*Revue de l'École doctorale ED 624*

## *Économies*

Pensée critique

## *Espaces*

Politique

## *Sociétés*

Pratiques sociales

## *Civilisations*

MARINE QUENNEHEN \*

## LE LIEN PÈRE-ENFANT AU PARLOIR : ENTRE PERTES ET RESSOURCES

### *Introduction*

Les recherches sur les relations familiales des détenus sont arrivées tardivement en France. Le renforcement de la lutte contre la récidive conduit chercheurs, juristes et politiques à s'interroger sur les éléments régulateurs des comportements à risques. Ce n'est que récemment qu'en France, le maintien des liens familiaux est apparu comme un processus permettant à la fois aux détenus de conserver des liens avec le dehors et de préparer au mieux leur réinsertion future<sup>1</sup>. Réalisée en 1999, l'enquête de l'Insee *L'histoire familiale des hommes détenus*<sup>2</sup> a permis d'établir les caractéristiques socio-familiales de cette population. Les chercheur·es se sont ensuite intéressé·es à la nature de leurs liens<sup>3</sup>, au bouleversement de la vie des familles après l'incarcération d'un proche<sup>4</sup> et à l'intimité du détenu et de ses proches<sup>5</sup>. Ils ont décrits les effets de l'incarcération sur la famille<sup>6</sup> et sur les personnes détenues<sup>7</sup>.

---

\* Doctorante en sociologie à l'EHESS au Centre d'études sociologiques et politiques Raymond-Aron (CESPRA).

<sup>1</sup> « Article D402 abrogé par décret n° 2013-368 du 30 avril 2013 - art. 2.

En vue de faciliter le reclassement familial des détenus à leur libération, il doit être particulièrement veillé au maintien et à l'amélioration de leurs relations avec leurs proches, pour autant que celles-ci paraissent souhaitables dans l'intérêt des uns et des autres. »

<sup>2</sup> Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus*, Paris, 2002, 182 p.

<sup>3</sup> Aline DÉSESQUELLES et Annie KENSEY, « Les détenus et leur famille : des liens presque toujours maintenus, mais parfois très distendus », *Données sociales, La société française*, 2006, p. 59–67.

<sup>4</sup> Patrick DUBÉCHOT, Anne FRONTEAU et Pierre LE QUÉAU, « La prison bouleverse la vie des familles de détenus », *Crédoc–Consommation et Modes de Vie*, 143, 2000.

<sup>5</sup> Martine HERZOG-EVANS, *L'intimité du détenu et de ses proches en droit comparé*, s.l., Paris, L'Harmattan, 2000, 139 p.

<sup>6</sup> Géraldine BOUCHARD, *Vivre avec la prison : Des familles face à l'incarcération d'un proche*, Paris, L'Harmattan, 2007, 108 p ; Gwénola RICORDEAU, *Les détenus et leurs proches : Solidarités et sentiments à l'ombre des murs*, Paris, Autrement, 2008, 265 p ; Caroline TOURAUT, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, PUF, 2012, 293 p.

<sup>7</sup> G. RICORDEAU, *Les détenus et leurs proches*, *op. cit.* ; Marie DOURIS et Pascal ROMAN, *Liens Familiaux et détention- 1ère partie : Comment être parent en prison*, s.l., Uclly,

Les études spécifiques sur la paternité en détention sont encore rares<sup>8</sup> pourtant au 1<sup>er</sup> octobre 2018, 96,2 % des personnes détenues en France sont des hommes<sup>9</sup>. Dans l'étude déjà datée de l'Insee, la moitié des détenus seraient parents<sup>10</sup>. L'étude de Gwénola Ricordeau a permis de réactualiser les questions sur les liens familiaux en prison. Elle décrit les sentiments et les solidarités qui s'expriment entre les murs. Elle souligne les difficultés de maintenir les liens en prison et montre que les pères qu'elle a rencontrés perdent plus souvent le contact avec les enfants que les mères. Marie Douris et Pascal Roman, quant à eux, ont mené une enquête quantitative, avec un volet qualitatif, qui permet d'appréhender la question d'être parent en prison. Ils décrivent à la fois l'exercice, l'expérience subjective et la pratique de la parentalité<sup>11</sup>. Les auteurs proposent d'éclairer le même objet, celui des relations parents-enfants en détention, du point de vue des parents à partir du champ du droit et de la psychologie clinique. Mes travaux s'insèrent à la suite de ces recherches et plus largement au sein de la sociologie de la famille.

Les analyses présentées dans cet article s'inscrivent à la suite des travaux sus-cités et se fondent sur un travail de master et de doctorat, basé sur les descriptions et le déroulement du parloir ainsi que les perceptions des détenus de leur rôle paternel avant et pendant la prison. Je décrirai principalement le moment de l'incarcération, pour autant, la paternité s'inscrit dans des trajectoires longues où j'ai pris en compte l'histoire personnelle des détenus, le moment de l'incarcération et la façon dont les pères « pensent » les normes de paternité et se jugent eux-mêmes. Les femmes restent encore les détentrices de l'histoire familiale, en attestent les études plus nombreuses sur les mères et la famille en prison<sup>12</sup>. Étudier la paternité en prison permet l'accès à des

---

Unil, 2014.

<sup>8</sup> Coline CARDI et Stéphanie LATTE ABDALLAH, « Vécus de la carcéralité des mères et des pères », *Champ pénal/ Penal field*, XI, 2014.

<sup>9</sup> Se référer au lien <http://www.justice.gouv.fr/prison-et-reinsertion-10036/les-chiffres-clefs-10041/statistiques-mensuelles-de-la-population-detenu-e-et-ecrouee-31234.html>

<sup>10</sup> Insee, *L'histoire familiale des hommes détenus*, *op. cit.*

<sup>11</sup> J'ai choisi pour cet article de me concentrer sur la littérature française par soucis de concision. Néanmoins la question de la paternité outre-Atlantique a fait l'objet d'études dès les années 70. Voir l'état de l'art dressé par W. Justin DYER, Joseph H. PLECK et Brent A. MCBRIDE, « Imprisoned Fathers and Their Family Relationships: A 40-Year Review From a Multi-Theory View », *Journal of Family Theory & Review*, 4/1, 2012, p. 20-47.

<sup>12</sup> Coline CARDI, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Denis Diderot Paris 7, Paris, 2008, 613 p ; C. TOURAUT, *La famille à l'épreuve*

situations limites, mais révélatrices d'expériences paternelles. L'étude des paternités contraintes permet d'éclairer les différents aspects qui composent l'exercice de la paternité, son appropriation et la place qui lui est faite dans les trajectoires biographiques d'hommes.

Dans la lignée de Gilles Chantraine<sup>13</sup> et Myriam Joël<sup>14</sup>, je m'inscris dans une sociologie de l'expérience carcérale qui consiste à replacer l'existence en prison dans ces dimensions temporelles. Le temps carcéral nécessite d'« être distingué de l'avant (le temps précarcéral) et de l'après (le temps postcarcéral)<sup>15</sup> ». Pour ce faire, il s'agit non pas d'appréhender l'institution carcérale en tant que telle, mais les acteurs qui la traversent<sup>16</sup>. La prison est alors considérée comme un lieu de passage qui a du sens pour les acteurs et qui peut également constituer un « épisode spécifique » de sa biographie. Pour cet article, j'ai choisi de privilégier comme point de départ le parloir<sup>17</sup> (terme qui représente à la fois le lieu et les visites), mais j'évoquerai aussi plus largement la détention. Ce dispositif de maintien des liens est encadré spatialement et temporellement, mais également par un règlement (qui visite, quels sont les comportements autorisés...). Tous les détenus qui bénéficient de ces visites sont soumis à ce cadre, néanmoins de nettes différences apparaissent dans l'appropriation de ce lieu et le sens qu'il revêt. En présentant uniquement les détenus qui rencontrent leurs enfants au parloir, j'aimerais montrer que ce dispositif s'inscrit différemment dans les trajectoires parentales de ces hommes. Pour cela, j'ai choisi de mettre en exergue deux expériences : d'un côté les difficultés de se sentir père et de s'approprier les rôles parentaux au parloir, de l'autre, l'importance de ce lieu pour (ré)affirmer sa paternité. Je commencerai par présenter ma méthodologie.

---

*de la prison, op. cit.* ; Myriam JOËL, *La sexualité en prison de femmes*, s.l., Presses de Sciences Po, 2017, 286 p.

<sup>13</sup> *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF, 2004, 320 p.

<sup>14</sup> *La sexualité en prison de femmes, op. cit.*

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>16</sup> Gilles CHANTRAINE, « La sociologie carcérale : approches et débats théoriques en France », *Déviance et société*, 24/3, 2000, p. 297-318.

<sup>17</sup> Dans cet article, je n'évoquerai pas les unités de visite familiales (UVF), car seuls 4 des 16 détenus rencontrés dans un centre de détention équipé de ce dispositif voyaient leurs enfants. Le téléphone et les lettres auraient pu également être abordés, mais par souci de concision et de pertinence, j'ai préféré faire le choix du parloir. Aline Désesquelles et Annie Kensey montre la corrélation entre rencontres physiques et contacts indirects « la fréquence des visites et l'intensité des échanges téléphoniques et épistolaires vont de pair ; autrement dit, il n'existe pas de phénomène de "compensation", bien au contraire », « Les détenus et leur famille », *art. cit.*, p. 66.

## ***Méthodologie***

### *L'entretien compréhensif répété*

Cet article s'appuie sur un travail de master et de doctorat en sociologie (en cours), sur la paternité et les liens aux proches des hommes en prison. Pendant ce terrain, j'ai rencontré soixante-dix détenus, réalisant cent-soixante entretiens, espacés en moyenne d'un à trois mois dans deux maisons d'arrêt et deux centres de détention.

J'ai exclu l'entretien unique, une condition peu propice au récit de soi en détention. Sur un terrain comme la prison, où le droit des détenus est limité, la méfiance fait partie intégrante de la recherche ; les rencontrer plusieurs fois favorise leur sensibilisation à la technique d'entretien et permet de dépasser le discours conventionnel. J'ai choisi de répéter les entretiens, une méthodologie lourde et contraignante<sup>18</sup>, mais qui m'a semblé nécessaire pour créer une relation de confiance. Cette technique a permis dans un premier temps de faire des récits rétrospectifs, en revenant sur des événements biographiques et d'étayer le récit au gré des nouvelles interactions d'enquête. Dans un second temps, elle a amoindri la distance entre l'enquêté et l'enquêtrice pour surmonter les résistances face à une parole sur l'intime. Le premier entretien fonctionne comme une amorce de la relation, préparant au suivant. J'ai tenté d'appréhender l'entrée dans la paternité et la nature du lien conjugal. Par ce biais, j'ai identifié les multiples unions dans lesquels ces hommes ont eu des enfants. J'ai établi par la suite des ponts entre la situation présente et passée, le précarcéral et l'incarcération. Les entretiens suivants ont permis de revenir sur certains aspects et d'aller davantage dans le détail.

Le recrutement de mon échantillon s'est opéré grâce à deux types de professionnels : les soignants du Service médico-psychologique régional (SMPR) et les conseillers d'insertion et de probation (CIP). Mon premier accès au terrain a été possible grâce à une convention de stage avec le SMPR de Fresnes. Pendant la première et seconde année de mon master, j'étais sous la responsabilité d'une psychiatre, et elle et son équipe m'ont orientée vers des détenus. Pour ma deuxième année de

---

<sup>18</sup> Avant chaque nouvel entretien, je lisais le(s) précédent(s) pour avoir en mémoire les différents événements biographiques, leurs enchaînements, mais également les prénoms des enfants et des compagnes. Cette préparation était fastidieuse, car je préparais pas moins de cinq ou six entretiens ne sachant pas à l'avance quel enquêté j'allais réussir à voir. Je rencontrais trois détenus par jour pour optimiser mon temps sur place m'obligeant à faire une vraie gymnastique entre chaque histoire de vie.

master et la thèse, j'ai fait une demande à l'administration pénitentiaire. J'ai évolué dans des établissements qui comptaient entre 300 à 2500 individus et les trois directeurs m'ont directement mis en relation avec le SPIP pour organiser le recrutement des détenus. J'ai donc énoncé quelques critères préalables pour constituer mon échantillon : être père et ne pas avoir commis d'actes incestueux, de violence envers leurs enfants ou d'être incarcéré pour meurtre envers l'autre parent et ne souffrant pas de troubles psychologiques sévères. Le choix de ces critères a été décidé par la situation juridique particulière de ces détenus. Selon l'article 378, ils peuvent se voir retirer totalement l'autorité parentale par une décision expresse du jugement pénal<sup>19</sup>. J'ai préféré exclure cette situation particulière car elle conduit généralement à une mesure d'éloignement avec l'enfant. La sélection s'est ensuite effectuée selon des critères propres aux intervenants : détenu susceptible d'être « intéressant », d'accepter de participer aux entretiens ou parce que, je cite, « *ça lui ferait du bien de parler* ». Il y a pu nécessairement avoir un biais de filtrage susceptible de produire des biais mais, la diversité des enquêtés rencontrés a permis de rencontrer une grande hétérogénéité de profils.

### *Le profil des détenus*

La moyenne d'âge des 70 détenus rencontrés est de 37 ans, le plus jeune a 22 ans et le plus âgé 69. Selon l'étude sur la *Précocité et instabilité familiale des hommes détenus* menée en 2002, les détenus pères ont leur premier enfant en moyenne à 25 ans<sup>20</sup>. La moyenne pour les enquêtés de cette étude est de 26 ans, le plus jeune avait 14 ans et le plus âgé 42 ans. Ils ont en moyenne deux enfants<sup>21</sup>. Un peu moins de la moitié des détenus rencontrés (34 sur 70) voient leur enfant en détention, mais la fréquence des visites est très variable (allant de trois fois par semaine à quatre fois par an). Ce sont principalement les jeunes

---

<sup>19</sup> Article 378, modifié par la loi n° 2010-769 du 9 juillet 2010 - art. 9, « peuvent se voir retirer totalement l'autorité parentale par une décision expresse du jugement pénal les père et mère qui sont condamnés, soit comme auteurs, coauteurs ou complices d'un crime ou délit commis sur la personne de leur enfant, soit comme coauteurs ou complices d'un crime ou délit commis par leur enfant, soit comme auteurs, coauteurs ou complices d'un crime sur la personne de l'autre parent. »

<sup>20</sup> Francine CASSAN et France-Line MARY-PORTAS, « Précocité et instabilité familiale des hommes détenus », 828, 2002.

<sup>21</sup> Sur les soixante-dix détenus, huit ont évoqué la présence de beaux-enfants, deux les voient ou les ont vus au parloir. Pour les autres, des séparations conjugales ont souvent marqué la fin des relations. Pour la cohérence de cet article, je n'ai pas souhaité évoquer la beau-parentalité.

enfants qui viennent en détention<sup>22</sup>. La majorité des enquêtés ont eu une vie conjugale et une paternité précoce, mais leurs unions sont fragiles et ils ont connu des recompositions familiales fréquentes. Au moment de l'étude, 16 sont mariés civilement et/ou religieusement, 11 sont en concubinage, 36 sont divorcés/séparés et 7 sont engagés dans une nouvelle union sans enfant.

Après avoir décrit succinctement ma méthodologie de recherche, je reviendrai sur la première tendance qui se dégage de mon analyse : des hommes qui peinent à se définir comme des pères au moment de l'incarcération et plus particulièrement au parler.

### *Un père à mi-temps, « un père en carton »*

#### *Le père du dedans et le père du dehors : une continuité*

L'opposition entre le père du dedans et le père du dehors est récurrente dans les entretiens, mais que signifie-t-elle ? Existe-t-il une nette différence entre le précarcéral et le carcéral ? J'ai pu constater au cours de l'enquête qu'il existe une continuité dans les pratiques parentales entre ces deux périodes. Une proportion importante des détenus sont devenus pères avant 23 ans, ils parlent d'une paternité imprévue qui leur est « tombée dessus ». Leurs liens familiaux s'inscrivent dans une socialisation de quartier forte. Ces hommes se rapprochent de la « clientèle pénale<sup>23</sup> », l'incarcération apparaît comme une fatalité et qui est « l'aboutissement d'une trajectoire de galère<sup>24</sup> ». La plupart sont sortis précocement du système scolaire, sans diplôme ni qualification. Ils sont jeunes au moment de l'incarcération et ont, pour la plupart, déjà une expérience de la prison au moment de l'entretien. On les retrouve principalement en maison d'arrêt pour des délits (trafic de stupéfiants, vol, escroquerie) et également pour violence et violence

<sup>22</sup> Dans l'étude de Douris et Roman, « 69,7 % des enfants âgés de 1 à 2 ans des trois établissements pénitentiaires voient leur parent alors qu'ils ne sont que 47,3 % des enfants âgés de 11 à 14 ans pour les trois établissements et 56,4 % des enfants âgés de 15 à 17 ans ». On peut faire l'hypothèse que pour les enfants plus âgés leur vie quotidienne (activités), la fatigue de venir en prison et le déroulement des parloirs peuvent conduire à une raréfaction des visites. M. DOURIS et P. ROMAN, *Liens Familiaux et détention- 1<sup>re</sup> partie : Comment être parent en prison*, op. cit., p. 66.

<sup>23</sup> Coline CARDI, *La déviance des femmes. Délinquantes et mauvaises mères : entre prison, justice et travail social*, Thèse de sociologie sous la direction de Numa Murard, Université Denis Diderot - Paris 7, Paris, 2008, p. 253.

<sup>24</sup> Gilles CHANTRAINE, *Par-delà les murs : Expériences et trajectoires en maison d'arrêt*, Paris, PUF, 2004, p. 14.

conjugale.

J'évoquerai principalement dans cette première partie le cas de jeunes pères. Ces derniers ont des enfants également jeunes qu'ils ont peu connus avant l'incarcération. Les relations parentales, quand elles existent, résultent de l'implication de la mère et de la famille<sup>25</sup>. En regardant du côté des hommes séparés, divorcés ou en nouvelle union sans enfant, les trois quart d'entre eux n'ont pas de visites au parloir. La disparition de la relation conjugale sonne la fin de la relation parentale. La mère des enfants joue un rôle primordial dans le maintien ou la fin des visites. Je prendrai l'exemple de Jawad. Il est incarcéré quand son premier fils est âgé de deux ans et que le second n'est pas encore né, il a 25 ans. Il explique qu'il ne s'est pas senti prêt à devenir père, « *elle a accouché, ça a rien changé pour moi j'étais toujours dans mes trucs, dans ma vie illicite* ». Avant la prison il précise : « *j'étais pas un père, je savais que j'avais un enfant* ». Je lui demande s'il s'est occupé de son fils : « *je vais pas mentir, je faisais rien du tout, j'étais presque jamais là et quand j'étais là c'était que le soir et je regardais la télé* ». Je l'interroge sur son rôle de père en prison.

Je ne suis pas un père, je ne suis jamais là, je ne peux pas faire mon rôle de père, je suis un père en carton, je ne suis pas un père. Je suis un père toutes les trois semaines quand ils viennent au parloir. [Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants (5-3 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

L'expression de « *père en carton* » utilisée par Jawad décrit la fragilité de son rôle : il « *ne sert plus à rien* » et ne remplit plus ses fonctions. Pour Jawad, le statut de père n'a de sens qu'en présence de ses enfants même s'il s'impliquait peu avant l'incarcération, néanmoins il jouait son rôle de pourvoyeur qui est largement amoindri en détention. L'affirmation du statut paternel est remise en question en l'absence d'actes. Cet extrait montre la différence entre « être père » et « faire son rôle de père ». Florence Weber explique finement que « ni la paternité biologique, ni la paternité juridique ne peuvent se passer, pour être pleinement reconnues comme paternité, de la construction des liens du quotidien<sup>26</sup> ». Se reconnaître comme parent et être reconnu par autrui requiert *a minima* une pratique quotidienne passée et/ou

<sup>25</sup> Marie Douris et Pascal Roman indiquent que dans 59,1 % des cas c'est l'autre parent qui accompagne les enfants. Pour 39,8 % c'est un membre de la famille et dans une proportion moindre (6,4 %) il s'agit d'un membre du Relais enfant-parent. *Liens Familiaux et détention- 1<sup>re</sup> partie : Comment être parent en prison, op. cit.*, p. 68.

<sup>26</sup> Florence WEBER, *Penser la parenté aujourd'hui : la force du quotidien*, Paris, éd. Rue d'Ulm, 2013, p. 9.



l'horizon d'une reprise future. En anglais, cette distinction s'exprime avec l'usage des termes *parenting* et *parenthood*. Le premier terme signifie être parent par ses pratiques, par la prise en charge et les responsabilités relatives à l'enfant et le second désigne une condition de parent, un statut attribué par la naissance même de l'enfant. Les détenus évoquent leurs responsabilités envers leur(s) enfant(s), mais n'ont pas les moyens de s'impliquer de manière constante. La visite au parloir permet difficilement d'acquérir les rôles parentaux (autorité, éducateur, nourricier) déjà peu investis avant la prison.

La situation est encore plus difficile en cas de séparation conjugale, l'incarcération renforce la faiblesse des liens avec les enfants. La plupart des détenus peinent à maintenir les visites familiales et celles-ci deviennent plus espacées dans le temps. De rares ex-compagnes maintiennent le lien « au nom des enfants<sup>27</sup> ». Les quelques hommes concernés par cette situation décrivent l'insatisfaction de ces visites.

*Tu as des relations avec eux ?*

Oui elle me les emmène de temps en temps au parloir, une ou deux fois par mois.

*Raconte-moi un parloir par exemple ?*

Ça se passe bien, en parloir je leur ramène des bonbons et le temps passe vite, on a le temps de rien faire, mais une heure c'est déjà assez, pas plus long, c'est des petites cabines... les surveillants... c'est pas vivable.

*Y a pas d'intimité ?*

Les parloirs ici, laisse tomber.

*Tu préférerais ne pas en avoir ?*

Non je préfère en avoir, oui quand même un peu de visite, ça fait du bien.

*Vous discutez ?*

On discute, je joue avec les enfants.

*Et le fait qu'il y ait ton ex ?*

Elle est contente de repartir, on se parle un peu, mais qu'est-ce qu'on se dit... même si j'ai un exemple, faut pas le marquer, j'ai pas envie d'en parler.

*Quand elle prend des décisions pour les enfants, elle te tient au courant ?*

Elle m'en parlait avant, parfois elle les prend toute seule, c'est dur (sort sa clé de cellule de la poche).

*Tu veux déjà partir ?*

<sup>27</sup> Caroline TOURAUT, « Parentalité partagée à distance : rôles parentaux et rapports conjugaux face à l'enfermement », *Champ pénal/Penal field*, XI, 2014, p. 28.

Je ne peux rien dire, je suis en prison Madame, je dis quelque chose elle le fait quand même.

*Tu as perdu ton rôle de père ?*

Bah oui quand même. [...]

*Qu'est-ce que tu faisais avec eux dehors avant ?*

Le petit je l'ai pas bien connu, mais ma fille je l'emmenais manger, je faisais des sorties. [...] C'est elle qui gérait le foyer, je ne vais pas vous mentir. [Nadim, 34 ans, séparé, 2 enfants (10-5 ans), incarcéré depuis 6 ans]

Nadim peu bavard pendant les entretiens, laisse entrevoir son mécontentement face aux conditions de visite. La pauvreté des visites et l'absence de prise de décisions parentales de l'enquêté rendent visible le peu d'efficacité de son rôle paternel. On note la contradiction dans la description de ce moment partagé, « *on a le temps de rien faire, mais une heure c'est déjà assez* ». C'est à la fois trop court et trop long, trop court pour faire le père et profiter de ses enfants, mais trop long au vu des conditions de visites et de la situation pesante entre les ex-conjoints. Cet extrait dessine la complexité de l'exercice d'une coparentalité en détention. En regardant du côté des pères séparés, on constate que la rupture conjugale conduit fréquemment à la diminution des relations pères-enfants<sup>28</sup>. Le conjugal englobe le parental et le parental dépend du conjugal. Ce sont les compagnes qui font le liant entre les deux. En cas de rupture, ces hommes font à la fois le deuil du couple et d'un rôle parental qui dépend peu d'eux (avant et pendant l'incarcération). Ils se rendent compte de la fragilité de leur place dans la famille et de leur dépendance vis-à-vis des femmes. Fragilité qui est moins visible quand ils sont en couple, car c'est la combinaison conjugale et parentale qui leur a procuré une position – centrale dans la famille. Si certains ont eu un rôle paternel traditionnel (notamment de pourvoyeur), la prison rend visible ce qu'ils n'ont jamais fait et ce qu'ils ne peuvent plus faire. Pour les hommes en couple et qui ont effectué des peines inférieures à deux ans au moment de l'entretien, leur paternité semble moins problématique. La mère/compagne prend en charge la sphère familiale au moment de l'incarcération. Ils se sentent plus assurés de reprendre leur

<sup>28</sup> Arnaud Régner-Loilier indique que « plus la séparation est ancienne et plus la proportion d'enfants ne voyant jamais leur père augmente (elle est de l'ordre de 3 % si la séparation s'est produite un an plus tôt ou moins, 15 % si elle remonte à une dizaine d'années, 25 % après une vingtaine d'années). L'âge de l'enfant au moment de la séparation joue également un rôle important : plus d'un quart des enfants âgés de moins d'un an au moment de la séparation ne voient jamais leur père, contre 12 % s'ils avaient une dizaine d'années. « Focus—Séparation et rupture des relations entre le père et l'enfant », *Informations sociales*, 2, 2013, p. 73.

place à leur sortie. Dans les entretiens transparait l'idée d'un rattrapage encore possible ; les détenus sont jeunes et ont des enfants jeunes. Pour les hommes incarcérés à de longues peines, ils sont plus rarement en couple avec au moins une des mères de leurs enfants. Leur rôle paternel peu vécu avant la prison est peu efficient pendant l'incarcération. La capacité de ces détenus à agir sur la relation parentale plus faible. L'effet concomitant de l'âge et de la longue expérience carcérale les conduit à porter un regard beaucoup plus critique sur leur paternité.

Pour la majorité des détenus qui relèvent de cette première expérience de la paternité, cette dernière ne parvient guère à dépasser l'espace du parloir.

### *Du parloir à la détention : des espaces cloisonnés*

Dans les entretiens, j'ai interrogé les détenus sur le parloir, car il « désigne à la fois un lieu et un temps » et il « constitue en quelque sorte un "télescopage de deux mondes"<sup>29</sup> », celui du dehors et du dedans. Les détenus que j'évoque ici et qui bénéficient de visites décrivent l'ambivalence entre la joie de voir leurs proches et le coût émotionnel. Pour la majorité, la paternité semble ne pas pouvoir dépasser l'espace du parloir. Dans le quotidien carcéral, il s'agit d'en faire abstraction pour supporter au mieux la peine d'emprisonnement. Les détenus décrivent peu leurs conditions de vie à leur famille ; de même ils n'évoquent guère leurs liens familiaux avec leurs codétenus. Probablement, reconnaître son statut de père au sein de la prison et en dehors du parloir « c'est risquer de détruire le reste d'image masculine que ces hommes tentent de préserver mais craindre également de souffrir à l'évocation de l'intimité familiale ». Je prendrai l'exemple de Bilal :

J'essaye de ne pas penser à dehors, je ne pense qu'à la prison, j'attends que ça passe. En fait la prison faut oublier l'extérieur, enfin pas totalement, mais ça ne sert à rien, même entre nous en promenade on parle d'abord de l'intérieur puis après de l'extérieur, « tu as mangé quoi ? Une pizza, un gâteau ? ». C'est un moyen de survivre, de ne pas se faire du mal. La dernière fois en promenade, on était trois trafiquants de stups qui font des *go fast* en Espagne et on se disait par où on passe, comment on travaille, chacun à sa manière de faire [...]. Les hommes, en général, ils parlent pas trop de leur famille. J'ai des enfants basta, surtout entre hommes on parle de tout et de rien, mais pas de nos familles. [Bilal, 33 ans, concubinage, 4 enfants (12-4 mois), incarcéré depuis 34 mois]

<sup>29</sup> Gilles CHANTRAINE, *Par-delà les murs*, op. cit., p. 226-227.

Brad Tripp parle d'une tentative de séparation entre l'identité paternelle et celle de détenu. Je fais également l'hypothèse que le dehors<sup>30</sup> est perçu comme un danger à l'équilibre que se constitue les détenus à l'intérieur. Il s'agit d'organiser son temps en prison ; un temps qui entre en contradiction avec celui de dehors. L'entretien de Jawad permet d'appréhender plus finement cet aspect tout en accentuant cette notion de cloisonnement entre les espaces de la détention.

Marine : *Vous faites quoi pendant le parloir ?*

On est là, on parle, on rigole, on joue. Ils (*ses enfants*) me racontent leurs trucs. Dans un parloir on ne peut rien faire.

Marine : *Ça te fait plutôt du bien ou du mal de les voir ?*

C'est les deux. Au début c'est bien. Après, les petits, puis ils pleurent ils ne veulent pas partir.

Marine : *Tu te sens comment ?*

Après dès que je rentre ici je me mets en mode prison, faut pas trop penser, rester sur un nuage c'est pas bon, faut revenir à la réalité, c'est comme ça direct.

Marine : *Tu cherches à ne pas y penser ?*

Pour avancer, pour pas être déçu, pour pas... je sais pas comment expliquer. C'est pour pas être déprimé que je me mets en mode prison sinon tu commences à réfléchir c'est pas bon.

Marine : *Tu cherches à oublier que tu es père ?*

Oui il faut que je me dise que je suis un détenu ou un prisonnier, je me dis pas que je suis père, ici on est juste un numéro, on est pareil. [Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants (5-3 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

Jawad décrit le parloir comme un lieu qui ne permet que très partiellement (voire pas du tout) de pallier son absence quotidienne et d'assoir son rôle de père. Le lieu contraint la rencontre et empêche de déployer la variété des fonctions parentales<sup>31</sup>. Pierre Delattre indique que les espaces en détention sont peu superposables, multiples et éclatés<sup>32</sup>. La paternité ne parvient guère à dépasser l'espace du parloir.

<sup>30</sup> Par le « dehors », je désigne à la fois les proches et les événements qui surviennent à l'extérieur.

<sup>31</sup> Bonnie E. CARLSON, Neil CERVERA, « Inmates and their Families Conjugal Visits, Family Contact, and Family Functioning », *Criminal Justice and Behavior*, 18/3, 1991, p. 318-331.

<sup>32</sup> L'auteur utilise le terme de multiterritorialité pour montrer qu'il existe deux types d'attitudes : « fuir la prison en surinvestissant le territoire familial ou, inversement, fuir son territoire familial au prétexte de la prison. » Dans *la paternité marginale*, il s'agit davantage du deuxième type. « Le maintien des liens parentaux : les enjeux pour l'administration pénitentiaire » in *L'enfant et son parent incarcéré*, s.l., ERES,

Pour supporter au mieux la peine d'emprisonnement, il s'agit de faire abstraction de certains sujets privés. Jawad précise qu'il « *faut revenir à la réalité* », sous-entendant que le quotidien n'est réel que « dedans ». La distinction entre la détention et le parloir fait sens à la lumière de l'ouvrage d'Erving Goffman<sup>33</sup> ; la détention se définit comme un espace public où l'expression de soi doit être maîtrisée. L'acteur joue selon « la définition de la situation » délimitant ce qui est convenable ou ne l'est pas. Le parloir pourrait représenter en prison un espace privé où l'intimité et l'affect peuvent émerger tandis que ces comportements sont réprouvés hors de ce lieu. Cette situation conduit à un morcèlement identitaire et à une perpétuelle mise en tension de soi d'un lieu à l'autre. Gwénola Ricordeau explique que le parloir trouble et « déborde sur la vie quotidienne<sup>34</sup> ». Oublier le dehors paraît nécessaire pour survivre dedans. Cet évènement souvent décrit comme une « bouffée d'oxygène » conduit aussi à exposer ses faiblesses. Appartenir au sexe masculin en prison implique le rejet de certains comportements qui émousseraient cette identité<sup>35</sup>. La paternité apparaît dans certaines circonstances et semble particulièrement délimitée par les détenus que j'évoque ici. Celle-ci pourrait émerger dans l'intimité de la cellule mais ce n'est pas nécessairement le cas.

Marine : *Et tu as des photos ?*

Oui vite fait, je ne suis pas du genre à mettre des photos dans ma cellule, parce que je ne veux pas trop penser à ça. C'est un peu comme un signe de faiblesse de mettre des photos de tes gosses, de ta femme. Il faut être comme tout le monde, y a pas de temps pour les sentiments, c'est dans ma tête, j'ai pas besoin de les partager, après on te prend pour un faible.

Marine : *Tu parles de tes enfants avec d'autres détenus ?*

Oui j'ai des potes qui ont des enfants, qui sont dans la même situation, mais je suis pas là « ouais j'ai des enfants, ils me manquent ». Ça montre que tu es faible, ici il faut montrer que tu es là qu'il y a rien qui te manque, normal c'est la prison, si tu es pris pour un faible c'est là qu'on va commencer à te tester. C'est comme ça c'est obligé, quand tu montres que tu es froid avec les gens ils vont pas venir te tester. [Jawad, 30 ans, concubinage, 2 enfants (3-5 ans), incarcéré depuis 3 ans, CD]

---

2003, p. 68.

<sup>33</sup> Erving GOFFMAN, *La mise en scène de la vie quotidienne. 1 : La présentation de soi*, Paris, les Éd. de minuit, 1973, 371 p.

<sup>34</sup> Gwénola RICORDEAU, *Les détenus et leurs proches*, op. cit., p. 81.

<sup>35</sup> John STOLTENBERG, *Refuser d'être un homme: pour en finir avec la virilité*, traduit par Martin DUFRESNE, L.-Y. YEUN et Mickaël MERLET, Paris, Syllepse, 2013, 268 p.

Jawad s'interdit d'avoir des photos de famille. Exposées à la vue de tous, elles deviennent les preuves d'une fragilité qui n'a pas sa place en détention. L'enquêté répète à de nombreuses reprises le terme « *faible* » et « *faiblesse* » tout en soulignant les enjeux de paraître « *comme tout le monde* ». Il s'agit de maintenir une image de soi lisse sur laquelle les autres ne peuvent avoir de prise. La visibilité des liens familiaux conduirait à une dégradation de l'image masculine valorisée. L'insécurité masculine favorise un repli sur une masculinité hégémonique<sup>36</sup> en détention. En dépit d'une expérience commune de la paternité entre les détenus, celle-ci ne s'exprime pas nécessairement. Jawad définit donc les comportements acceptés en détention et ceux réprouvés. Jenny Philipps explique que la dureté du lieu accentue les comportements hyper masculins et qu'« un des enjeux du lieu est de conserver son honneur<sup>37</sup> ». Les hommes en prison sont dans des évaluations continues de ce qui est admissible et reconnu par les autres. Ils se jaugent pour définir qui sont les vrais hommes et les imitateurs. Dévoiler ses sentiments consiste à montrer ses faiblesses et courir le risque de les voir se retourner contre soi.

Néanmoins pour d'autres détenus ce cloisonnement est moins prégnant, c'est ce que je présenterai dans cette seconde partie.

### ***Affection et complicité : confirmer son attachement***

#### *Se retrouver et supporter la détention*

Les détenus évoqués dans cette seconde partie sont généralement plus âgés (entre 30 et 40 ans) au moment de l'incarcération, ils sont en couple et bénéficient d'un réseau de solidarité fort. Ils décrivent leur choix d'être devenu parent et certains ont eu leurs enfants au moment de l'incarcération. Ils sont plus souvent incarcérés en centre de détention (les meilleures conditions d'incarcération comparativement aux maisons d'arrêt<sup>38</sup> peuvent expliquer en partie leurs perceptions plus positives de la prison). Ils effectuent des peines supérieures à deux

<sup>36</sup> La masculinité hégémonique est définie par Raewyn Connell comme la « configuration de la pratique du genre qui incarne la réponse acceptée à un moment donné au problème de la légitimité du patriarcat ».

<sup>37</sup> L'auteure ajoute : « L'ironie de la situation est que certains de ces hommes sont envoyés en prison à cause de leurs comportements mais ils deviennent essentiels pour survivre en détention » in Jenny PHILIPPS, « Cultural construction of manhood in prison. », *op. cit.*, p. 1. (Traduit par l'auteure).

<sup>38</sup> Gilles CHANTRAINE, *Par-delà les murs*, *op. cit.*, p. 42.

ans. Les raisons d'emprisonnement sont aussi plus lourdes (homicides et mœurs). À la différence des premiers, ils ne cherchent pas à se construire un « *hexis* de délinquant<sup>39</sup> » à travers des apprentissages corporels, l'adoption de certains comportements et l'intégration à une « "groupalité" délinquante<sup>40</sup> ». Ils évoquent – de manière peut-être idéalisée – un projet de fin de délinquance centré sur les relations familiales et notamment parentales.

Les parloirs sont décrits par tous les détenus et leurs proches comme insatisfaisants (insalubres, petits et aux horaires contraignants, *etc.*)<sup>41</sup>. Les détenus évoqués ici font le constat de ce qu'ils ne peuvent plus faire en prison pour leurs enfants, mais également ce qu'ils n'ont jamais fait (être présent et représenter un modèle, prendre en charge les tâches domestiques et parentales, *etc.*). Ils s'efforcent de conserver leurs rôles parentaux (éducatifs, financiers, affectifs, *etc.*) ou de les expérimenter en prison. Ils cherchent à exprimer de l'affection à leur enfant tout en surmontant leur sentiment de perte de légitimité, leur culpabilité et leur honte<sup>42</sup>. Dans ce contexte, le parloir s'avère essentiel à la mise en place de la paternité et à la réactualisation des rôles tenus à l'extérieur. Il devient un moment qui permet de supporter la détention.

Au parloir je m'amuse beaucoup avec eux, j'essaye de rire et puis je parle avec leur mère, on rigole ensemble. C'est un moment ensemble. On essaye de rendre la misère agréable. [...]

*Vous laissez de la place au couple au parloir ?*

Sans se le dire on a mis une abstraction sur le couple parce que voilà, à part des mots qu'on peut se glisser, c'est assez spécial le parloir, c'est très complexe.

*Tu préférerais ne pas les voir ?*

Je n'irais pas jusqu'à dire ça. À chaque fois que je les vois, c'est une dose d'énergie positive, c'est vraiment réel. Et quand on sort du parloir que y a quelque chose qui s'est passé, on les a pris dans ses bras, il se dégage quelque chose [...] c'est un peu ma colonne vertébrale. »  
[Sofiane, 32 ans, marié, 2 enfants (5-3ans), incarcéré depuis 20 mois]

<sup>39</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 80.

<sup>41</sup> Caroline TOURAUT, *La famille à l'épreuve de la prison, op. cit.* ; G. RICORDEAU, *Les détenus et leurs proches, op. cit.*

<sup>42</sup> Marie DERAÏN et Hugues FELTESSE, *Le maintien de liens à l'épreuve de l'incarcération*, s.l., Le défenseur des droits, 2013.

Au début de l'entretien, Sofiane indique qu'en maison d'arrêt, le vécu de la peine a primé dans son quotidien. Tout ce qui est extérieur à la routine carcérale favorise une certaine souffrance : « *quand j'étais en maison d'arrêt j'essayais de ne pas penser à eux et de faire abstraction, à chaque fois que j'y pensais ça me bouffait, je me concentrais sur ma peine...* ». Lors de nos entretiens, bien qu'il évoque l'incarcération, il décrit essentiellement l'après-carcéral et la chance d'avoir une famille qui l'attend à l'extérieur. Les maisons d'arrêt partagent de nombreuses similitudes avec des salles d'attente : le temps y est perdu, le temps inutile y perdure. La primauté de la peine est particulièrement visible dans ce type d'établissement du fait des conditions d'incarcération (un accès limité à des activités non rémunératrices et rémunératrices et une restriction des mouvements). Recueillir un discours en centre de détention a pu modifier la perception de la paternité en prison. En l'occurrence, pour Sofiane, chaque visite réintroduit du réel, une chose durable et palpable saisie à la volée et conservée comme un bien précieux jusqu'à la prochaine fois. Le jeu constitue un moyen de renouer le lien. Avec des enfants en bas âge, le parloir doit être un moment distrayant qui laisse un bon souvenir ; le but est d'oublier le contexte pesant de la détention. Durant ce temps court, la relation à l'enfant devient prioritaire. Le couple est souvent placé entre parenthèses. En dépit des contraintes, le parloir permet d'instaurer un moment « comme avant » et de retrouver des sensations qui ne soient pas exclusivement subordonnées à leur vie en détention.

Les détenus tentent de se réapproprier des gestes simples et démonstratifs de leur affection au cours de ces interactions. Le contact physique symbolise la figure d'attachement et encourage la formation, la reconstruction ou la restructuration de l'identité paternelle<sup>43</sup>. Ces retrouvailles marquent une consolidation des liens affectifs et renseignent les détenus sur la place conservée auprès de leurs enfants. Le parloir est chargé d'une intensité particulière, comme le montre l'exemple de Kyllian :

Le dernier parloir enfant que j'ai eu, je suis descendu avec des Mars et tout et j'ai tout caché<sup>44</sup>. Il y a des poufs, y'a pas de barrière<sup>45</sup>, on s'est

<sup>43</sup> Chiara AIRALDI, *Gli "affetti incarcerati" : il detenuto della Casa di Reclusione di Saluzzo e le sue relazioni affettive*, mémoire d'éducation professionnelle sous la direction de Parola Alberto, Università degli studi di Torino, Torino, 2007, p. 11.

<sup>44</sup> Dans le règlement intérieur, il est interdit d'amener de la nourriture au parloir. Certains établissements acceptent tacitement cette pratique, notamment quand elle concerne les gâteaux et les bonbons à destination des enfants.

<sup>45</sup> Les parloirs de Fresnes font approximativement 2 m<sup>2</sup> et au moment de l'enquête



embrassés on s'est fait des petites caresses, on courait dans la pièce et il me disait papa Yahoo. Et quand je pars, je l'entends pleurer, j'avais les boules, j'ai essayé de faire demi-tour, mais je ne pouvais pas. [...] j'ai envie de sortir, de le voir avec sa casquette, ses lunettes. J'ai envie de l'amener à la foire, aller à l'aquarium. C'est des trucs que je n'ai jamais fait avec mes parents. Les vacances c'était, ils nous envoyaient dans la savane alors l'aquarium, le zoo, voir Mickey... [...] Putain ça fait quatre mois que j'ai pas pu marcher avec, j'ai envie de manger des glaces, l'emmené à la piscine, à la mer. Je l'ai emmené à la piscine la dernière fois pffff, je vais lui mettre des trucs au bras et son bonnet... [Kyllian, 30 ans, concubinage, 2 enfants (14-1ans), incarcéré depuis 4 mois]

À travers la description de moments vécus par le passé entre Kyllian et son fils, on peut noter l'importance du partage et de la recherche du bien-être pour son fils. Être père, c'est être à l'écoute et s'engager à répondre aux besoins de son enfant. En décrivant ce qu'il manque, il met en lumière ce qu'il a déjà vécu. Dans cette seconde expérience de la paternité, les descriptions sont plus étayées, car elles reposent à la fois sur des pratiques quotidiennes passées et des souvenirs. Cet aspect les différencie des détenus évoqués dans la première partie qui ont très peu vécu avec leurs enfants avant l'incarcération et qui considèrent que ce n'est pas en prison qu'ils pourront apprendre et faire le père (ou de manière très ponctuelle).

Plus généralement le plaisir procuré par le contact avec l'enfant participe au développement de l'attachement autant qu'au sentiment de compétence<sup>46</sup>. Caroline Touraut décrit l'aspect fondamental de la présence pour « certifier le lien ». Les parloirs « sont présentés comme une nécessité affective autant qu'ils répondent à un besoin de réassurance »<sup>47</sup>. Les entretiens révèlent ce manque de contact « peau contre peau ». Les détenus tentent de se réapproprier des gestes simples et démonstratifs de leur affection au cours de ces interactions.

### *Se projeter dans le futur*

Les détenus présentés ici, bénéficient de nombreuses ressources. Ils ont un soutien familial et conjugal important et certains bénéficient

---

étaient séparés par un muret – ce qui est aujourd'hui interdit par la loi – au contraire les parloirs enfants sont plus grands et permettent de se toucher sans difficulté.

<sup>46</sup> Francine ALLARD et Lise BINET, *Comment des pères en situation de pauvreté s'engagent-ils envers leur jeune enfant ? : Étude exploratoire qualitative*, Beauport, Régie régionale de la santé et des services de Québec, Direction de santé publique, 2002, p. 42.

<sup>47</sup> Caroline TOURAUT, « Parentalité partagée à distance », *op. cit.*, p. 312.

également de ressources scolaires et financières<sup>48</sup>. L'importance de la famille s'exprime à la fois dans la sortie de la délinquance et lors des visites. Elle permet d'introduire une dynamique sociale dans la mesure où elle apporte « de nouvelles motivations, ainsi qu'une dynamique psychologique de réassurance et d'estime de soi »<sup>49</sup>. L'entretien de Timur permet d'entrevoir ces deux dynamiques :

À chaque fois que je le vois pour moi il change, il change trop vite, j'ai des photos de lui, il change beaucoup plus vite. À chaque fois au parloir, je me dis qu'il a grossi, il a grandi. Depuis qu'il est né, il y a dix-neuf mois et je ne vois pas passer le temps, ça passe trop vite.

*L'incarcération passe plus vite ?*

Je fais en sorte que ça passe plus vite, mais c'est long surtout depuis que j'ai mon fils, c'est plus long. J'ai la pêche je sais que j'ai un garçon et une femme qui m'attendent, mais c'est plus dur, on se fait beaucoup de soucis pour les gens qui sont dehors. On se pose beaucoup de questions [...] je prépare tout doucement la sortie [...] c'est facile d'imaginer en prison son futur, mais faut que ça se réalise, je suis un bon cuisinier, j'aimerais bien ouvrir mon resto, je suis d'origine turque, j'avais un Kebab. Mon but c'est de les rendre heureux, car le temps que j'ai passé ici, elle a été là pour moi, je veux les emmener en vacances, qu'ils ne se plaignent de rien, qu'ils ne manquent de rien. Je veux sortir avec un travail et pendant que je m'occuperai de mon resto, je pourrai être présent. Fini de trainer et guetter la cage (*prison*). Je suis arrivé à 27 ans, j'ai 34 ans, je vais sortir à 37 ans, c'est fini tout ça, ça va être ma famille avant tout. [Timur, 34 ans, concubinage, 1 enfant, 7 ans]

La visite au parloir permet de créer une continuité relationnelle et de s'investir avec l'enfant. L'espace de rencontre devient un point de départ dans les discours et conduit par la suite à aborder la projection dans l'après-carcéral. Il s'agit de faire mieux qu'avant, de donner un avenir à ses enfants et, enfin, trouver un équilibre. Les propos sur la sortie sont souvent idéalisés, Timur souligne à juste titre cette facilité à imaginer le futur. Les discours sur l'arrêt de la délinquance constituent une première étape dans la réinsertion. Marwan Mohamed *et alii* expliquent qu'un individu qui « possède une motivation ou des perspectives suffisantes pour pouvoir se détourner de la délinquance »<sup>50</sup>,

<sup>48</sup> Ils mettent à profit leur incarcération pour passer des diplômes ou travailler pour se constituer un pécule ou envoyer de l'argent à leur famille.

<sup>49</sup> Marwan MOHAMMED *et alii*, *Les sorties de délinquance*, Paris, La Découverte., s.l., 2012, p. 205.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 109.

développe une moindre désirabilité pour les comportements délictueux. Les relations familiales et conjugales constituent des « planches de salut », mais d'autres variables interviennent (l'âge constitue l'une d'entre-elles<sup>51</sup>). La prison deviendrait un tournant biographique qui leur permettrait de devenir de meilleurs pères<sup>52</sup>.

### **Conclusion**

Dans cet article, j'ai choisi d'analyser les expériences paternelles au prisme du parloir. Cependant, la paternité en prison dépasse largement ce lieu de visites. Le parloir permet d'aborder le rapport à la prison et à la sortie ainsi que les manières de vivre sa paternité dans l'institution, mais également avant l'incarcération. La relation de face à face conduit les détenus à confronter leurs rôles parentaux au statut de détenu. J'ai montré qu'il existe deux expériences principales de la paternité qui s'expliquent par le profil des détenus. D'un côté, j'ai principalement décrit le cas de jeunes pères, peu présents aux premiers âges de l'enfant et incarcérés pour de courtes peines en maison d'arrêt. Ils peinent à se saisir de ce statut et des différents rôles traditionnels qu'ils décrivent (pourvoyeur, autorité, présence). Le parloir favorise l'expression de la paternité, mais rend d'autant plus visible la fragilité des liens et la pauvreté des pratiques avant la prison. Ils n'ont pas le sentiment de faire le père et entrevoient ces moments d'intimité comme des défaillances qu'il s'agit de cacher en détention et aux autres détenus.

De l'autre, j'ai évoqué des détenus plus âgés, en couple, incarcérés principalement en centre de détention pour de longues peines. Ils parlent moins de paternités subies ou accidentelles, mais plutôt choisies. Pour eux, le parloir est peu adapté aux relations familiales, mais il est nécessaire pour supporter la détention, penser au futur et (ré)affirmer sa paternité. Ils décrivent généralement des normes contemporaines de la « bonne » parentalité<sup>53</sup> qui renvoient à un idéal d'une coresponsabilité sur toutes les tâches, sans distinction avec les mères. Pour ces pères, ne pas être uniquement réduits à leur seul statut de détenus leur procure l'espoir d'une vie par-delà les murs tout en

---

<sup>51</sup> L'âge n'est pas à lui seul un facteur suffisant pour comprendre la sortie de la délinquance. Cette étude s'intéresse avant tout aux perceptions des individus, mais ne permet pas d'appréhender des actes effectifs.

<sup>52</sup> Brad TRIPP, « Fathers in Jail: Managing Dual Identities. », *Applied Psychology in Criminal Justice*, 5/1, 2009, p. 38.

<sup>53</sup> Agnès MARTIAL, « Paternités contemporaines et nouvelles trajectoires familiales », *Ethnologie française*, 42/1, 2012, p. 105-116.

apportant un sens à leur peine.

Construire une analyse au prisme du parloir a permis d'entrevoir les émotions, les discours sur les pratiques et les valeurs des hommes détenus.

